

SESSION 2004

Concours unique de recrutement d'infirmier(e)s de l'Education Nationale

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Durée de l'épreuve : 3 HEURES
Coefficient 1

ATTENTION

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête des copies mises à votre disposition qui doivent seules être utilisées. Vous ne devez y joindre aucun autre document, même extrait du sujet.

L'anonymat doit être respecté tout au long du devoir sous peine de nullité de l'épreuve. On évitera, en particulier, toute indication géographique ou patronymique, et tout signe ou signature qui permettrait l'identification du candidat (dans la 2^{ème} partie de la bande en-tête, dans le texte du devoir, en fin de copie ...).

Si la rédaction de votre devoir vous impose de mentionner des noms de personnes ou de villes, et si ces noms ne vous sont pas précisés dans le sujet que vous avez à traiter, vous utiliserez des lettres pour désigner ces personnes ou ces villes (A..., B..., Y..., Z...).

La copie devra obligatoirement être rédigée au stylo à bille ou à l'encre de couleur bleue ou noire à l'exclusion de toute autre couleur. L'usage des surligneurs n'est pas autorisé.

Les candidats devront traiter les trois sujets

La politique de santé publique et la promotion de la santé sont étroitement liées.

- 1) Quels sont les domaines concernés pour l'année en cours ?
- 2) Quelle pourrait être votre contribution dans la lutte contre les conduites addictives ?

SUJET N° 2

Vous êtes appelé(e) en salle de cours pour une élève de seconde qui dort sur sa table. Elle dit souffrir depuis quelques jours de troubles du sommeil et avoir absorbé des somnifères.

- Quelle attitude adoptez-vous face à la situation ?

Argumentez votre réponse.

SUJET N° 3

- Quels sont les signes pouvant évoquer une souffrance psychique chez un élève ?
- Quelle prise en charge envisagez-vous ?

**CONCOURS UNIQUE
D'INFIRMIER(E)
DE L'EDUCATION NATIONALE**

SESSION 2004

Index

Statistiques

LYON

Calendrier

Rapport du président de jury (GRENOBLE LYON)

CALENDRIER DU CONCOURS UNIQUE D'INFIRMIER(E)S

SESSION automne 2004

Début des inscriptions concours unique : Lundi 14 juin 2004.

Clôture des inscriptions concours unique : Jeudi 15 juillet 2004.

Epreuve écrite d'admissibilité concours unique : Mercredi 29 septembre 2004.

Jury d'admissibilité concours unique : Mercredi 6 octobre 2004.

Epreuve orale concours unique et réservé : Jeudi 21 octobre et Vendredi 22 octobre 2004.

Jury d'admission concours unique et réservé : Vendredi 22 octobre 2004 à 17h00.

STATISTIQUES

CONCOURS UNIQUE D'INFIRMIER(E)

SESSION 2004

Nombre de postes : 18

	2004
Nombre d'inscrits	69
Nombre de présents	50

Les notes

ADMISSIBILITÉ

ÉCRIT	Candidats	NOTE SUR 20		
		Moyenne	Note basse	Note haute
Composition sur une ou plusieurs questions concernant la profession d'infirmière (coef. 1)	50	11,53	04,50	17,00

Note du premier admissible	17,00
Note du dernier admissible	10,00

35 candidats ont été admissibles.

ADMISSION

ORAL	Candidats	NOTE SUR 20		
		Moyenne	Note basse	Note haute
Conversation (coef.3)	34	13,81	04,00	19,75

Les résultats

	Note/60	Note/20
Note du premier admis	54,00	18,00
Note du dernier admis en liste principale	43,00	14,33
Note du dernier admis en liste complémentaire	37,00	12,33

Les candidats

	Hommes	Femmes	Total
Admissibles	5	30	35
Admis en liste principale	2	16	18
Admis en liste complémentaire	1	7	8

Rapport du Président du Jury
du concours commun inter académique de recrutement
Des infirmier(e)s de l'Education Nationale.

Académie de Lyon et Grenoble

1. Le concours commun de recrutement d'infirmier(e)s de l'Education Nationale s'est déroulé en septembre - octobre 2004. Selon le principe acquis depuis de nombreuses années, ce concours faisait l'objet d'une organisation commune entre les deux académies, avec cette année un pilotage de l'académie de Lyon ainsi que la constitution d'un jury commun, mais avec composition mixte permettant la correction des copies et l'interrogation des candidats par des membres du jury sans liens professionnels avec les candidats.

Ce principe est excellent et à la fois efficace en terme de coûts et utile en terme déontologique et il convient de le maintenir.

S'agissant encore de l'organisation, il convient de souligner le travail excellent accompli pour la logistique de ce concours par le service des concours du rectorat de Lyon, qui a été attentif à tous point de vue au bon déroulement des opérations et au confort des candidats comme des membres du jury.

2. Ce concours étant nouveau dans son concept, en tant que concours unique à vocation « professionnalisé », les candidats devaient démontrer que l'expérience acquise au cours de leur parcours professionnel antérieur, quel qu'en ait été le statut ou leur employeur, leur avait donné les pré-requis leur permettant d'exercer le métier d'infirmier(e) de l'Education nationale.

Il en a résulté une assez grande diversité des profils et cela ne peut qu'être enrichissant pour l'avenir de la profession. Il doit être toutefois noté qu'un nombre important des candidats avait la qualité de fonctionnaire, généralement de la fonction publique hospitalière et, dans quelques cas, de la fonction publique territoriale. Or, des fonctionnaires d'une autre fonction publique souhaitant accéder à un corps de la fonction publique d'Etat disposent statutairement de la possibilité d'être placés en position de détachement.

Il semble que le nombre de possibilité d'accès par cette voie soit étroitement contingenté à partir du niveau national et que les académies ne peuvent, quand bien même elles disposent de candidatures au détachement de la part de fonctionnaires très qualifiés, y apporter une réponse positive. Un tel malthusianisme est peu compréhensible au moment même où le gouvernement dans son ensemble entend promouvoir la mobilité, notamment fonctionnelle des fonctionnaires et réduire les coûts improductifs. Il est clair qu'un recours plus ouvert au détachement permettrait de pourvoir de manière plus fluide des emplois vacants et serait à la fois plus souple et moins coûteux, pour les candidats comme pour l'administration.

Sous cette réserve, il apparaît bien que l'objectif de professionnalisation a été atteint au cours de cette session sans que le niveau général des candidats ait diminué.

3. Le déroulement des épreuves n'a pas présenté de difficultés particulières. Les questions de la nouvelle épreuve écrite, élaborées dans l'académie de Grenoble, étaient variées et susceptibles de mettre en valeur toutes les facettes de l'expérience du métier d'infirmier, sans privilégier un profil particulier. Lors de la correction des copies, les membres du jury ont disposé d'un corrigé type très détaillé qui a contribué à faciliter un travail tout en garantissant l'égalité des candidats. Sur cette base, une réunion préparatoire du jury a défini un barème détaillé, qui a contribué à la qualité de la correction et à la fiabilité des résultats.

Lors de l'épreuve orale d'entretien, les interrogateurs se sont efforcés, dans toute la mesure du possible, de respecter l'esprit de l'épreuve et de permettre aux candidats admissibles de valoriser la diversité de leurs itinéraires. Dans l'ensemble, la présentation de leurs parcours dans le cadre d'un exposé liminaire a été satisfaisante, même si un tiers des candidats environ a manifesté une difficulté de maîtrise de l'exercice de l'expression orale, en raison d'un manque de structuration de leur argumentation.

Bien que l'organisation actuelle de l'épreuve n'impose plus une connaissance approfondie des institutions scolaires ni de la totalité des règles spécifiques d'exercice du métier dans le secteur scolaire, la grande majorité des candidats maîtrisait une connaissance de base, soit qu'ils aient exercé préalablement en qualité de contractuel, soit qu'ils aient pris connaissance de documents édités par le CNED. Dans l'ensemble, les motivations exprimées par les candidats sont empreintes de sincérité et résultent d'une réflexion. Ces entretiens d'admission ont révélé que si la majorité des candidats admissibles et a fortiori admis présentent bien tous les pré requis en terme de culture et de pratiques professionnelles, un nombre significatif de candidats présente deux type d'insuffisances :

- Certains, et notamment ceux qui ont une assez longue pratique professionnelle en milieu hospitalier, ont une culture et une vision très technique de leur métier.
- En revanche, d'autres candidats, en nombre équivalent, n'ont eu qu'une pratique limitée du métier d'infirmier depuis l'obtention de leur diplôme, parfois 20 ans auparavant.
Ce sont eux qui ont la vision la plus sociale et psychologique du métier, et ils sont peu préparés à la gestion des situations d'urgence et des actes de soins.

Certains de ces candidats, parfois au demeurant brillants ou simplement honorables, à l'écrit comme à l'oral, ont été lauréats du concours et devront profiter de l'année de stage pour compléter leur approche du métier.

La forte dispersion des notes attribuées lors de cet oral confirme que le jury a procédé à cette notation avec la plus grande circonspection et, au-delà de la culture générale des candidats, s'est attaché, selon le concept même qui a voulu promouvoir cette rénovation de concours, à apprécier la motivation, les projets et la représentation du métier pour les candidats.

